

Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel de la région Lorraine		
AVIS N° 2010 – 39		
Date : 24/06/10	Objet :	Vote : Favorable à l'unanimité
	Projet de « classement » de forêts en sites de non gestion volontaires	

Le CSRPN, réuni le 24 juin 2010, a assisté à une présentation par Lorraine Nature Environnement en la personne de Jean POIROT.

Au préalable, les membres du CSRPN ont pu consulter le document mis en téléchargement sur le site à accès restreint du CSRPN de Lorraine.

Présentation

Dans le cadre du projet 4 de la Politique de qualité de la gestion forestière durable PEFC en Lorraine (PQGFDL), la fédération MIRABEL-LNE anime un groupe de travail pour « étudier la possibilité de mettre hors gestion certaines surfaces forestières ».

Les réserves intégrales couvrent une surface insignifiante en Lorraine (524 ha – cf. référentiel PEFC 2007). Une vingtaine de sites ont été proposés par MIRABEL-LNE lors de la réunion du groupe de travail du 06/10/08.

Le premier objectif est d'étudier la possibilité de mettre hors gestion certaines surfaces de forêts lorraines. Pour chaque site étudié, MIRABEL fournit une cartographie et un descriptif précis des peuplements et de leurs particularités sollicitant une mise hors gestion. En forêt privée, tout travail sera soumis à l'accord préalable du propriétaire et examiné par le CSRPN et par la Commission Consultative Régionale des Réserves Biologiques (CCRRB) en Lorraine (création d'ici fin 2007) pour les forêts publiques.

Le 15/12/08, l'ONF a donné son accord de principe quant à un éventuel classement en réserve biologique intégrale (RBI) sur les sites de Straiture (n° 4), Géhan (n° 13) et Extension RBI Hautes-Vosges (n° 14).

Les propositions de sites ont donc été transmises pour avis au Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN). Le site de Bannes (n° 1) a déjà été examiné en Commission consultative régionale des réserves biologiques le 14/05/09.

L'ONF, le CRPF, le GTV et le PNRBV sont associés directement au projet 4 de la PQGFDL. Sur le Massif Vosgien, l'objectif de ce projet peut probablement s'inscrire dans le Plan de protection des forêts à haute valeur écologique mis en œuvre par le Conseil Régional et l'Etat.

Avis du CSRPN (Avis N° 2010-39) :

Après avoir étudié ce dossier,

Le CSRPN de Lorraine :

- soutient l'association MIRABEL dans ses objectifs de mise en place de zones de non gestion volontaire sur des superficies conséquentes en Lorraine, mais souhaite que le choix de ces zones prenne en considération la gestion conservatoire nécessaire pour le maintien de certaines espèces, le Grand Tétras en particulier,
- encourage l'association MIRABEL à poursuivre, en partenariat avec l'ONF, le CRPF et le GTV, l'inventaire des vieilles forêts susceptibles d'intégrer le réseau des sites de non gestion forestière,
- suggère que des zones tampon soient mises en place en périphérie des zones de non gestion forestière, afin d'en accroître encore l'intérêt.

Le président du CSRPN :
M. Serge MULLER

